

COMPTE RENDU DU 10 AVRIL 2015

Absents : Jeremy SIRGUEY (pouvoir à Maurice AUDRAS,) Nadège FRACHISSE (pouvoir à Bernard VICTOURON)

Ordre du Jour :

- Urbanisme
- Vote des Taux d'imposition
- Budget Primitif 2015 Commune
- Budget primitif 2015 Assainissement
- Participation frais scolaire Colombier le Vieux
- Participation classe de découverte Saint Félicien
- Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Ardèche Drome Numérique
- Participation frais scolaire Saint-Jeure D'Ay
- Maintien du bureau de Vote de Deyras
- Divers

Urbanisme

Demande de déclaration préalable :

- Lieu-dit les Petits Pins parcelle ZO 32 pour l'aménagement d'une véranda

Certificat d'Urbanisme :

- Lieu-dit le Village parcelle BM 301, certificat d'urbanisme d'information

FINANCES

Vote des taux d'imposition 2015 :

Le taux de la taxe d'habitation est fixé à 7.10 %

Le taux du foncier bâti à 11.53 % (sans modification)

Le taux du foncier non bâti à 61.85 % (sans modification)

Résultat du vote : 2 votes contre, 13 vote pour

Budget primitif communal 2015 : abstentions 3

Section de fonctionnement : 1191221 Euros

Section d'Investissement : 946949 euros

Budget primitif Assainissement 2015 : à l'unanimité

Section de fonctionnement : 32 794 Euros

Section d'Investissement : 270 941 Euros

Participation frais scolaire Colombier le Vieux :

Des enfants domiciliés à Saint Victor sont scolarisés à l'école publique de Colombier le Vieux, la participation financière de la commune de St Victor est fixée à 531 Euros par élève. Voté à l'unanimité

Participation classe de découverte Saint Félicien

L'école publique de St Félicien représenté par sa directrice souhaite que la mairie de Saint-Victor participe aux classes de découverte sur la base de la participation du département soit 11€ par élève et par nuitée. Le conseil municipal maintient sa position et fixe le tarif à 15 € par an et par enfant.

15 euros par an et par enfant pour les classes de découverte des enfants scolarisés revenir sur la décision : 6 voix pour la révision 9 voix pour le maintien du montant voté précédemment

Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Ardèche Drome Numérique

la communauté de communes du Pays de saint-félicien a voté son adhésion au syndicat Ardèche Drôme Numérique. Après vote, à l'unanimité le conseil municipal accepte cette adhésion à l'unanimité

Participation frais scolaire Saint-Jeure-D'Ay

Une famille a souhaité inscrire son enfant à l'école publique de Saint-Jeure-d'Ay. La participation financière de la commune de Saint-Victor devra être fixée selon le mode de calcul proposé par la Préfecture de l'Ardèche

Maintien du bureau de Vote de Deyras

Le nombre d'électeurs inscrit sur la liste électorale de la commune (750 électeurs) permet l'installation d'un seul bureau de vote – l'ouverture d'un second bureau de vote est conseillée à partir de 1200 électeurs.

La présence de deux bureaux de vote occasionne des amplitudes horaires importantes pour les membres du bureau et l'accès aux personnes handicapées n'est pas respecté au bureau de vote de Deyras. Des habitants du hameau de Deyras souhaitent le maintien du bureau de vote pour un service de proximité.

Résultats du vote à bulletins secrets : Pour le maintien : 4, Contre le maintien : 9, nul : 2

Divers

Station des Clôts :

la station n'est pas complètement opérationnelle, problème d'infiltrations dans le réseau, trop plein de pluie.

Agenda :

Conseil municipal 29 mai à 20 h 30

Commissions :

Cadre de vie 14 avril

11 mai et 12 mai numérotation des voies

Communication 5 juin